

# Certificat de pension ou de rente, de retenue d'impôt et de crédits d'impôt bonifiés 2026 1)

bénéficiaire :

nom

prénom

numéro

rue

code postal

localité

ligne			code postal	localité
1	période du _____ au _____			classe d'impôt et taux (svt fiche) _____
2	A) pension ou rente brute <sup>2)</sup>			l) désignation de l'organisme de pension ou de l'employeur  nom: _____ adresse: _____
3	pension ou rente en espèces			
4	pension ou rente en nature			
5	revenu extraordinaire (Art. 132 (1) L.I.R.) - Etalement			
6	revenu extraordinaire (Art. 132 (2) L.I.R.) - 50% du taux global			
7	sous-total :			
8	B) déductions			
9	1. cotisations sociales totales (indigènes et étrangères) <sup>3)</sup>			
10	2. déductions <sup>4)</sup>		FO	
11			FFO	
12			DS	
13			FDS	
14			CE	
15			AC	
16	C) exemptions (à spécifier)			certifié exact,  _____, le _____
17	autres revenus exemptés suivant (Art. 115, n° 23 L.I.R.)			
18	_____			
19	_____			
20	D) rémunérations servant de base à la retenue			signature de l'organisme de pension ou de l'employeur
21	E) impôt retenu			
22	F) crédit d'impôt pour pensionnés bonifié		CIP	
23	G) crédit d'impôt CO2 pour pensionnés bonifié		CI-CO2	
24	H) crédit d'impôt monoparental bonifié		CIM	

1) le certificat ne sert pas à la transmission des extraits de compte par l'organisme de pension ou de l'employeur à l'administration des contributions directes, cette transmission ne peut se faire que par voie électronique.

2) indiquer les pensions ou rentes en espèces ou en nature, y compris les rémunérations non périodiques et avant déduction des cotisations sociales.

3) indiquer la part de l'assuré, les cotisations pour l'assurance dépendance non comprises.

4) déduction inscrite sur la fiche de retenue pour excédents de frais d'obtention (FO), forfait pour frais d'obtention (FFO), dépenses spéciales (DS), forfait pour dépenses spéciales (FDS) ou charges extraordinaires (CE) ou abattement conjoint (AC).